

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A
Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00022
N° SS : 185069935170614

Iban / Rib : FR76 3000 4001 8300 0021 2034 168
Emploi : Consultant QA
Statut professionnel : Cadre
Position : 3.1
Coefficient : 170

Monsieur MEJDOUB Oussama
49 Avenue Raymond Aron
92160 ANTONY

Entrée : 06/11/2023 Sortie : 29/02/2024
Ancienneté : 3 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base	151.67	26.0434		3 950.00			
Heures supplémentaires 25 %	32.00	32.5543		1 041.74			
Heures supplémentaires 50%	6.00	39.0651		234.39			
Sous total Salaire de base	189.67			5 226.13			
Congés payés pris 060224-090224 (4 jours)	- 4.00	241.1689	964.68				
Congés payés pris 190224 (0,5 jour)	- 0.50	241.1689	120.58				
Congés payés pris 200224 (1 jour)	- 1.00	241.1689	241.17				
Indemnité congés payés (5,5 jours)				1 326.43			
Indemnité de repas (Non Imposable)	19.00	10.1000		191.90			
--- Fin de contrat ---							
Indemnité compensatrice de congés payés				458.93			
Salaire brut				5 876.96			
Santé							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					5 876.96	7.0000	411.39
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					11 294.99	6.0000	677.70
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					3 864.00	1.5000	57.96
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					2 012.96	1.1300	22.75
Complémentaire - Santé	3 864.00	1.2500	48.30		3 864.00	1.2500	48.30
Accidents du travail & mal. professionnelles					5 876.96	0.6600	38.79
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée	3 864.00	6.9000	266.62		3 864.00	8.5500	330.37
Sécurité Sociale déplafonnée	5 876.96	0.4000	23.51		5 876.96	2.0200	118.71
Complémentaire Tranche 1	3 864.00	4.1500	160.36		3 864.00	6.2200	240.34
Complémentaire Tranche 2	2 012.96	9.8600	198.48		2 012.96	14.7800	297.52
Famille					5 876.96	3.4500	202.76
Assurance chômage							
Chômage					5 876.96	4.2500	249.77
APEC	5 876.96	0.0240	1.41		5 876.96	0.0360	2.11
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.							
Contribution ADESATT					5 876.96	0.0200	1.18
Autres contributions dues par l'employeur							
Autres contributions dues par l'employeur					5 876.96	1.5960	93.79
Autres contributions dues par l'employeur					3 864.00	0.1000	3.86
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	6 889.97	6.8000	468.52				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	6 889.97	2.9000	199.81				
Exonérations de cotisations employeur							- 42.54
Exonération sociale sur HC/HS	1 276.13	- 11.0400	- 140.88				
Total des cotisations et contributions							2 754.76
Indemnités kilométriques domicile-travail				56.00			
Intéressement versé				1 175.39			
Réintégration fiscale	48.30						
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal	1 190.87						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel	2 381.74						
Montant net social	5 634.32						

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel									
Annuel									
Acquis									
Pris									
Solde									

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Reçu pour solde de tout compte

Je soussigné, Monsieur MEJDOUB Oussama,

demeurant 49 Avenue Raymond Aron
92160 ANTONY

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,
de HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de *****5 473.93 Euros soit, en toutes lettres
*****Cinq mille quatre cent soixante treize euros et quatre-vingt treize centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Février 2024.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	3 950.00
Heures supplémentaires 25 %	1 041.74
Heures supplémentaires 50%	234.39
Congés payés pris 060224-090224 (4 jours)	- 964.68
Congés payés pris 190224 (0,5 jour)	- 120.58
Congés payés pris 200224 (1 jour)	- 241.17
Indemnité congés payés (5,5 jours)	1 326.43
Indemnité de repas (Non Imposable)	191.90
Indemnité compensatrice de congés payés	458.93
Indemnités kilométriques domicile-travail	56.00
Intéressement versé	1 175.39
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 408.29

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informé de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 29/02/2024

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

HIGHSKILL
66 Avenue des Champs Elysees
chez OCP Business Center 4
75008 PARIS

Siret : 92031181800016
Code Naf : 6202A

Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,
Agissant en qualité de Président
Certifie avoir employé Monsieur MEJDOUB Oussama (Matricule: 00022)
Demeurant à 49 Avenue Raymond Aron
92160 ANTONY

En qualité de :

Du 06/11/2023 au 29/02/2024 :
Consultant QA, Position 3.1, Coefficient 170
Soit une durée d'emploi du 06/11/2023 au 29/02/2024

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 4 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 12 mois.

Fait à PARIS le 29/02/2024

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
ELLOUZE Mohamed
Président